



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
10 novembre 2016
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 16^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 19 octobre 2016, à 15 heure

Président : M. Andambi (Vice-Président)..... (Kenya)

Sommaire

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (*suite*)

Point 22 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière

- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-18217X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Djani (Indonésie), M. Andambi (Kenya), Vice-Président, assure la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (suite) (A/C.2/71/L.15)

Projet de résolution sur les technologies de l'information et des communications au service du développement (A/C.2/71/L.15)

1. **Mme Aueareechit** (Thaïlande) présente le projet de résolution A/C.2/71/L.15 au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le projet de résolution repose sur deux piliers importants de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information en 2015 : la vision d'une société de l'information ouverte à tous, centrée sur la population et axée sur le développement et la nécessité d'un alignement permettant d'exploiter le potentiel des technologies de l'information et des communications (TIC) pour accélérer les progrès en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le projet de résolution décrit également les complémentarités avec d'autres mécanismes, comme le Mécanisme de facilitation des technologies.

2. Reconnaissant l'existence de fossés numériques complexes entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci et entre les femmes et les hommes, le projet de résolution traite des questions liées à l'accès aux TIC. Il présente un programme axé sur l'action qui réaffirme l'intérêt commun de fournir un accès de qualité aux TIC pour tous et, à cette fin, encourage la coopération internationale et le transfert de technologies et sa diffusion entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile, la communauté technique et toutes les autres parties prenantes pertinentes, en tenant compte de leurs rôles et responsabilités respectifs.

3. Le document explique en détail les difficultés et les possibilités qui guideront les efforts collectifs dans l'année qui vient selon une perspective orientée vers l'action et tenant compte des moyens de mise en œuvre. Le rôle important de l'aide publique au développement (APD) et du financement des TIC à des conditions de faveur est mis en évidence, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le renforcement des

capacités pourrait offrir des possibilités allant de l'autonomisation des femmes à la mise en relation des laissés-pour-compte.

Point 22 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (A/71/422)

a) **Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés** (A/71/66-E/2016/11, A/71/363 et A/71/539; A/CONF.228/3)

b) **Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral** (A/71/313 et A/71/416)

4. **M. Acharya** (Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) présente le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/71/66-E/2016/11), le rapport sur l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/CONF.228/3) et la note du Secrétaire général sur la Banque de technologies pour les pays les moins avancés (A/71/363).

5. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) est entré dans la seconde moitié de son cycle d'application. L'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, qui s'est tenu en Turquie en 2016, comportait une évaluation approfondie de l'état d'avancement de la mise en œuvre, à l'issue de laquelle des recommandations sur la voie à suivre ont été formulées. L'ampleur de la participation de haut niveau à l'examen à mi-parcours démontre que la communauté internationale est disposée à soutenir les pays les moins avancés. L'orateur souligne que ces pays et leurs partenaires de développement sont déterminés à honorer leurs engagements respectifs et que le secteur privé, la société civile et les parlementaires ont exprimé leur appui aux pays les moins avancés et organisé leurs propres manifestations en collaboration avec son Bureau. Les organismes des Nations Unies ont tenu une réunion de haut niveau et lancé une trousse à outils pour intégrer les dispositions du

Programme d'action d'Istanbul dans leurs plans et programmes.

6. L'examen à mi-parcours conclut que, depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul, les pays les moins avancés ont fait des progrès considérables dans un certain nombre de domaines. La plupart ont enregistré une croissance économique soutenue après le ralentissement économique mondial, ainsi qu'une augmentation des retombées du commerce interrégional, notamment grâce à la coopération Sud-Sud. Des progrès ont été réalisés en matière de développement humain et social, en ce qui concerne notamment l'accès à l'éducation, la représentation des femmes en politique, la bonne gouvernance et l'état de droit. En ce qui concerne la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, 10 pays de cette catégorie devraient entreprendre ce processus dans les années à venir. Des progrès inégaux ont été notés à l'intérieur même des pays, et non seulement entre les pays les moins avancés et le reste du monde. Les pays les moins avancés sont confrontés à d'importantes difficultés pour parvenir au développement durable, notamment un taux de chômage élevé, une transformation structurelle limitée, une extrême vulnérabilité aux chocs extérieurs, des urgences de santé publique et les effets dévastateurs des changements climatiques.

7. Collectivement, le groupe des pays les moins avancés subit une contraction des économies nationales, les taux de croissance ayant chuté, passant de 5,1 % en 2014 à environ 4,5 % en 2015, un taux sensiblement moindre que ceux enregistrés entre 2001 et 2011 et bien inférieur à la cible de l'objectif de développement durable fixant à au moins 7 % la croissance annuelle du produit intérieur brut. L'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la pauvreté a été atteint à l'échelle mondiale, mais les progrès demeurent lents dans les pays les moins avancés. À mi-chemin, la plupart n'ont pas atteint les objectifs du Programme d'action d'Istanbul relatifs au développement humain et social, en dépit des efforts d'accélération déployés au cours des cinq années précédentes, et la plupart des autres cibles ne sont pas en voie d'être atteintes.

8. En ce qui concerne le renforcement des capacités de production, les progrès sont mitigés. De 2011 à 2014, dans les pays les moins avancés, le secteur manufacturier a stagné, mais ceux de la connectivité Internet et de la téléphonie mobile ont enregistré certains progrès. Le rôle du secteur privé, y compris les

microentreprises, les petites entreprises et les entreprises rurales, sera essentiel pour progresser dans ce domaine. Des améliorations modestes ont été enregistrées dans le transport et l'accès à l'électricité, bien que les infrastructures routières et ferroviaires soient restées sous-développées. En 2015, l'APD destinée aux pays les moins avancés a augmenté de 4 % en valeur réelle, bien que le total des flux d'APD soit encore inférieur au niveau atteint avant la crise économique mondiale de 2008. La contribution de la coopération Sud-Sud aux pays les moins avancés continue de croître.

9. Dans la déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/CONF.228/3, chap. I), les participants ont réaffirmé l'engagement pris par la communauté internationale d'accorder une attention spéciale aux pays les moins avancés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030. Le rapport phare intitulé *État des pays les moins avancés 2016* a été lancé. Il fournit une analyse approfondie des progrès réalisés depuis 2011 au titre des buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul, ainsi que de sa conformité et de ses synergies avec le Programme 2030. Il met en évidence la convergence croissante des objectifs et des cibles et le fait que la mise en œuvre effective des objectifs de développement durable et du Programme d'action d'Istanbul aux niveaux national, régional et mondial les renforcera mutuellement.

10. L'examen à mi-parcours a permis de réaffirmer la détermination à mettre en œuvre intégralement, efficacement et rapidement le Programme d'action d'Istanbul et le Programme 2030, ainsi qu'à assurer le soutien nécessaire pour les intégrer dans les politiques et programmes nationaux de développement des pays les moins avancés. Il suggère d'explorer les moyens qui permettraient d'améliorer l'efficacité des mécanismes de sécurité alimentaire pour ces pays. La détermination à allouer une part plus importante de l'initiative Aide pour le commerce aux pays les moins avancés a été réaffirmée. Les pays donateurs sont encouragés à verser dès que possible 0,2 % de leur revenu national brut (RNB) à ces pays au titre de l'APD. Le principe de l'efficacité de l'aide et du développement doit être respecté, de même que ceux de la prévisibilité et de la transparence, de l'harmonisation, de l'appropriation nationale et de l'aide non liée. L'aide publique au développement aura

un effet multiplicateur si un montant plus important va au secteur productif et si celle-ci est utilisée en vue de mobiliser davantage de ressources pour le développement de l'infrastructure et l'énergie.

11. L'examen à mi-parcours souligne que les mesures prises aux niveaux national et international devraient être renforcées pour atténuer et gérer les risques et remédier à la vulnérabilité des pays les moins avancés face aux chocs et aux crises. Il a été décidé d'entreprendre une étude sur l'atténuation des crises et le renforcement de la résilience pour les pays les moins avancés. Les directives de la présente session de l'Assemblée générale sur les paramètres de cette étude seront appréciées. Il a également été décidé lors de l'examen à mi-parcours que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination examinera la question des régimes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés. Le prochain forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement se penchera sur l'adoption et la mise en œuvre des régimes de promotion de l'investissement et ceux-ci seront ensuite examinés à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

12. Lors de l'examen à mi-parcours, les États Membres ont réaffirmé leur engagement à rendre la Banque de technologies pleinement opérationnelle d'ici à 2017. Le Conseil d'administration de la Banque s'est réuni en juillet 2016 pour rédiger la charte et élaborer un plan stratégique triennal. Le projet de charte a été transmis à l'Assemblée générale dans le document A/71/363. La Banque de technologies sera financée par les contributions volontaires des États Membres et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et des fondations. La Turquie a offert d'accueillir la Banque de technologies.

13. La migration est une question vitale pour les pays les moins avancés, car ils sont à la fois pays d'origine et pays d'accueil. En 2015, les pays les moins avancés ont offert l'asile à 4,2 millions de réfugiés, soit 26 % du total à l'échelle mondiale. La migration devrait être abordée de façon intégrée pour optimiser ses avantages sur le plan du développement et les transferts de fonds au profit des pays d'accueil et d'origine. Les principales priorités des pays les moins avancés devraient être reflétées dans le futur pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

14. Les discussions sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies sont cruciales pour la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres programmes d'action de l'ONU. Comme les pays les moins avancés ont un besoin urgent du soutien du système des Nations Unies, leurs priorités devraient faire l'objet de cet examen.

15. De même, les enjeux, les préoccupations et les aspirations des pays les moins avancés devraient être pris en compte dans l'intensification des efforts pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin d'éliminer la pauvreté, d'opérer une transformation structurelle et de dégager une capacité de résilience dans ces pays. L'orateur fait savoir que son bureau a organisé des manifestations consacrées à la question et a exposé les préoccupations des pays les moins avancés dans le cadre de mécanismes institutionnels à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Il souligne que les activités de sensibilisation et de coordination avec d'autres institutions mondiales, y compris les institutions financières et économiques, ont été intensifiées. Compte tenu des efforts accrus de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, son Bureau reste déterminé à renforcer ses activités de sensibilisation, ses travaux d'analyse et son soutien aux États Membres au cours des négociations intergouvernementales, de même que la coordination avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

16. Présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (A/71/313), l'orateur dit que ce document contient une mise à jour sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne qui met l'accent sur six domaines prioritaires, à savoir les questions fondamentales de la politique de transit, le développement et l'entretien des infrastructures, le commerce international et la facilitation du commerce, l'intégration et la coopération régionales, la transformation des structures de l'économie et les moyens de mise en œuvre. Le rapport souligne l'importance du Programme 2030 et de son principe fondamental selon lequel personne ne doit être laissé pour compte. Le lien étroit entre le Programme 2030 et le Programme d'action de Vienne signifie que la mise

en œuvre effective du second contribuera à la réalisation du premier dans les pays en développement sans littoral. Le Programme d'action de Vienne est devenu un cadre de développement intégré qui reflète l'engagement de la communauté internationale à soutenir les 32 pays en développement sans littoral du monde. Il importe de promouvoir la cohérence entre le Programme d'action de Vienne et le Programme 2030 et d'autres processus de développement, y compris l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le paquet de Nairobi de la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

17. En 2015, seulement six pays en développement sans littoral ont enregistré une croissance de leur PIB supérieure à 7 %, pendant que trois autres enregistraient une croissance négative. Les chiffres du PIB sont étroitement liés aux résultats commerciaux, un secteur dans lequel la part des exportations mondiales des pays en développement sans littoral a continué de diminuer, passant de 1,2 % en 2011 à 0,96 % en 2015, en grande partie en raison de la forte baisse du prix des produits de base. Les données reflètent la marginalisation soutenue du système commercial mondial et démontrent la nécessité d'inverser cette tendance, y compris par le soutien à la diversification des exportations, la promotion de la valeur ajoutée et le raccordement des chaînes de valeur internationales et régionales. Bien que la proportion de la population des pays en développement sans littoral vivant en dessous du seuil international de pauvreté de 1,90 dollar par jour ait diminué, passant de 49 % en 2002 à 31 % en 2012, la pauvreté n'en demeure pas moins très répandue dans ces pays.

18. En ce qui concerne les questions fondamentales de la politique de transit, 10 pays en développement sans littoral et 15 pays de transit ont ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. L'orateur encourage les États Membres, en particulier les pays en développement sans littoral et les pays de transit, à envisager de ratifier l'Accord le plus tôt possible afin d'accélérer son entrée en vigueur. Il importe également d'encourager la ratification d'autres conventions internationales de soutien à la coopération en matière de transit et à la facilitation du commerce entre les pays en développement sans littoral et de transit, notamment la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR) et le Protocole d'amendement à la Convention internationale pour la

simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto révisée sur la simplification et l'harmonisation des procédures douanières). Il est encourageant de constater qu'un pays en développement sans littoral et deux pays de transit sont devenus parties à la Convention de Kyoto révisée et que le Pakistan et la Chine ont adhéré à la Convention TIR.

19. En ce qui concerne le développement et l'entretien des infrastructures, les pays en développement sans littoral et de transit, en coopération avec leurs partenaires de développement, s'efforcent de développer et d'améliorer les infrastructures douanières et de transport routier. La mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement des infrastructures est essentielle pour compléter les efforts nationaux. De nombreux pays en développement sans littoral font des progrès en matière de facilitation du commerce, mais il importe de faire avancer des dossiers comme ceux des postes frontière à guichet unique, des systèmes à guichet électronique unique et des systèmes de paiement électronique pour l'acquittement des droits de douane et taxes. Compte tenu des coûts commerciaux élevés auxquels font face les pays en développement sans littoral, il apparaît important de renforcer l'efficacité des interventions de facilitation du commerce et la collaboration entre les pays en développement sans littoral et les partenaires de transit.

20. Les pays en développement sans littoral sont parties à quatre accords commerciaux régionaux en moyenne, ce qui est un signe de leur détermination à améliorer l'intégration et la coopération régionales par le biais de la connectivité, de l'expansion du marché et d'un potentiel commercial accru. En ce qui concerne la transformation des structures de l'économie, la tendance à la baisse des activités de création de valeur ajoutée dans les secteurs agricole et manufacturier, en pourcentage du PIB, se maintient, ce qui met en lumière la nécessité de renforcer les capacités et de favoriser l'industrialisation durable et inclusive. En ce qui concerne les moyens d'exécution, l'aide publique au développement nette aux pays en développement sans littoral a diminué depuis 2013. L'APD étant la principale source de financement extérieur des pays en développement sans littoral, il est essentiel de la bonifier.

21. Le succès de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne repose sur la possibilité de

l'intégrer dans les plans de développement nationaux et sectoriels. L'orateur encourage donc les pays en développement sans littoral à intégrer les objectifs de développement durable à leurs stratégies de développement de façon à favoriser sa cohérence avec la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

22. Le rapport met en évidence le travail commun du système des Nations Unies et des organisations internationales et régionales pour assurer la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne. L'orateur souligne que la cinquième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, que son Bureau a organisée en collaboration avec l'OMC en juin 2016, a adopté une déclaration prospective. Il ajoute qu'un séminaire de haut niveau sur les moyens d'accélérer l'accès à l'énergie durable pour tous dans les pays en développement sans littoral au travers de partenariats innovants sera prochainement organisé en Autriche, en vue de mobiliser les partenariats et les initiatives aux niveaux national, régional et international. De même, le Gouvernement vietnamien a proposé d'accueillir une réunion de haut niveau pour la région eurasiennne sur l'amélioration de la coopération entre les pays en développement sans littoral et de transit, la facilitation du commerce et la mise en œuvre du Programme 2030, qui se tiendra au début de 2017. L'orateur fait savoir que son Bureau fera de son mieux pour mener à bien son mandat à l'appui de la mise en œuvre intégrale, efficace et rapide du Programme d'action de Vienne et aidera les pays en développement sans littoral à promouvoir la cohérence entre ce Programme d'action, le Programme 2030 et d'autres cadres de développement.

23. **Mme Liwjaroen** (Thaïlande), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que, pour les pays les moins avancés, le Programme d'action d'Istanbul représente un signe d'appui à leurs efforts en vue d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, d'opérer une transformation structurelle et d'assurer un développement durable. Malgré les progrès réalisés au cours des cinq premières années de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, la plupart des pays les moins avancés sont constamment en butte à la pauvreté généralisée, aux obstacles structurels à la croissance, à un faible niveau de développement humain et à un degré élevé d'exposition aux chocs et aux catastrophes. À cet égard, le Groupe salue la déclaration politique de l'examen à mi-parcours du Programme d'action

d'Istanbul réaffirmant la détermination à continuer de renforcer le partenariat mondial pour le développement pour les pays les moins avancés dans tous les domaines prioritaires et d'assurer la mise en œuvre rapide et efficace du Programme d'action d'Istanbul dans le cadre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai.

24. La coopération internationale est essentielle pour assurer un développement efficace et atteindre l'objectif ultime consistant à sortir les pays les moins avancés de cette catégorie, notamment en respectant les engagements pris à leur égard, par exemple la fourniture d'une aide publique au développement et la mise en œuvre rapide et durable d'un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent. Le fléchissement de la mobilisation des ressources au titre de l'Initiative Aide pour le commerce devrait être inversé. L'investissement direct étranger est certes un catalyseur important pour l'instauration d'une base économique forte, mais moins de 2 % de ces investissements mondiaux ont été dirigés vers les pays les moins avancés, qui les ont principalement consacrés au secteur extractif. Les parties prenantes devraient envisager la possibilité de renforcer les investissements dans les pays les moins avancés, ce qui entraînerait une transformation structurelle, la création d'emplois productifs et une croissance équitable et durable. Les mesures économiques unilatérales imposées aux pays les moins avancés doivent être levées, car elles ont un impact négatif sur le développement et la prospérité des pays touchés et leurs efforts pour sortir de la catégorie. Les partenaires de développement sont instamment invités à soutenir sans retenue les pays les moins avancés en assurant la mise en service intégrale de la Banque de technologies en 2017.

25. Le Groupe rappelle qu'il reconnaît les besoins et les problèmes particuliers auxquels font face les pays en développement sans littoral en raison de leur manque d'accès à la mer, aggravés par l'éloignement des marchés mondiaux, les risques élevés et le coût du transport limitant les recettes d'exportation, l'apport de capitaux privés et la mobilisation des ressources nationales. Le Programme d'action de Vienne devrait être intégré de façon à répondre aux besoins prioritaires des pays en développement sans littoral et à propulser leur progrès socioéconomique. Les partenaires de développement, les pays de transit et les organisations internationales sont appelés à souscrire

au Programme d'action de Vienne, en conformité avec le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, pour sa mise en œuvre effective, intégrée et cohérente, et devraient mettre en place des installations spéciales pour les pays en développement sans littoral, le cas échéant. Le développement des infrastructures joue un rôle clef dans la réduction du coût de développement pour les pays en développement sans littoral. L'Instance mondiale dédiée aux infrastructures mérite donc d'être saluée en tant qu'étape importante dans le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba qui contribuera à la mise en place d'infrastructures durables, accessibles et résilientes dans les pays en développement, y compris les pays en développement sans littoral.

26. Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral sont fréquemment touchés par les changements climatiques, les crises sanitaires, les catastrophes naturelles, les fluctuations des coûts des produits de base et les chocs financiers extérieurs. La communauté internationale doit renforcer l'aide au développement destinée à ces pays pour les aider à surmonter leurs faiblesses, à consolider leur résilience et à s'engager sur la voie du développement économique et social durable.

27. **M. Phansourivong** (République démocratique populaire lao), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que les groupes de pays en situation particulière continuent de rencontrer des difficultés, comme la pauvreté et la vulnérabilité aux chocs extérieurs et aux changements climatiques, qui compromettent leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs nationaux de développement et de concrétiser les programmes de développement convenus sur le plan international. La priorité devrait être accordée au développement des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, car ces pays ne seront pas en mesure de surmonter leurs problèmes sans le soutien de la communauté internationale. Les Programmes d'action d'Istanbul et de Vienne ont défini les priorités de ces groupes de pays afin de les aider à apporter des solutions à leurs besoins particuliers et aux problèmes qui y sont associés et, finalement, à s'affranchir de leur statut de pays en développement.

28. Le Programme 2030 marque une étape historique pour la communauté internationale, car il énonce le noble objectif du développement durable qui ne fait pas de laissés-pour-compte. Il comprend l'engagement

à soutenir et à aider les groupes de pays en situation particulière grâce à des objectifs et des cibles permettant d'éliminer l'extrême pauvreté et de soutenir leur développement. L'examen quadriennal complet, qui aura lieu en 2016, devrait donc tenir compte des besoins particuliers et des défis uniques de ces pays en fournissant des orientations stratégiques pertinentes pour les organismes des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des domaines prioritaires des Programmes d'action d'Istanbul et de Vienne.

29. Il est impératif de réduire l'écart de développement dans la région, car certains membres de l'ASEAN sont encore des pays en situation particulière. L'ASEAN a adopté des cadres et des déclarations pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable, notamment l'Initiative d'intégration du troisième plan de travail pour l'ASEAN et le Plan directeur sur la connectivité de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

30. Compte tenu de leurs problèmes particuliers de développement, les groupes de pays en situation particulière ont besoin d'un soutien financier adéquat et prévisible de la part de leurs partenaires de développement, comme en témoignent le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, pour mettre en œuvre les Programmes d'action d'Istanbul et de Vienne. La réalisation de tous les engagements en matière d'aide publique au développement continue d'être une source essentielle de financement extérieur du développement des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. L'orateur demande aux partenaires de développement de continuer à soutenir les groupes de pays en situation particulière afin de leur permettre de surmonter leurs problèmes de développement sans pareils.

31. **Mme Naeem** (Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), déclare qu'en tant que groupe de pays confrontés à de graves difficultés du fait de leur situation particulière, l'AOSIS exprime son entière solidarité avec les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Huit membres de l'AOSIS sont parmi les pays les moins avancés qui sont considérés comme insulaires plutôt qu'enclavés. En tant qu'États insulaires et côtiers, ils comprennent les défis que représentent l'isolement et une connectivité limitée.

32. Il est important d'intégrer pleinement les Programmes d'action d'Istanbul et de Vienne au

Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en établissant des liens entre leurs processus de suivi et d'examen. Alors que le Programme 2030 fournit un cadre global pour parvenir au développement durable, les programmes d'action offrent des approches ciblées adaptées à des circonstances particulières pour soutenir les efforts déployés par les pays en situation particulière pour atteindre leurs objectifs en matière de développement durable et de croissance économique. Le groupe des pays les moins avancés comprend des petits États insulaires en développement confrontés à des défis structurels insurmontables, dont un accès limité aux ressources et une vulnérabilité aux changements climatiques, en plus des problèmes économiques et sociaux qui sont le lot des pays les moins avancés.

33. Pour progresser, le système des Nations Unies doit fournir un appui continuellement renforcé et cohérent aux pays en situation particulière. L'AOSIS attend avec intérêt les débats à venir sur l'examen quadriennal complet et d'autres initiatives qui permettront de réfléchir sur l'appui que ces pays reçoivent sur le terrain pour promouvoir l'appropriation nationale des activités de développement durable. Les organisations internationales, y compris les institutions financières internationales, doivent aligner leurs programmes de soutien avec le Programme 2030 pour assurer la mise en œuvre des processus négociés au cours des deux années précédentes, y compris le Programme 2030. Il importe d'envisager des critères transparents, qui vont au-delà du revenu par habitant, pour mesurer les progrès accomplis en matière de développement durable, car ils sont d'une importance cruciale pour tous les pays en situation particulière. Les indicateurs fondés sur le revenu ne reflètent pas les progrès, la vulnérabilité ou la résilience d'une société ni ne tiennent compte des circonstances uniques et des difficultés particulières de chaque pays. Cette distinction est importante au moment d'évaluer les pays en vue de leur reclassement. De nombreux pays les moins avancés en voie d'être reclassés restent extrêmement vulnérables aux chocs, y compris les catastrophes naturelles à grande échelle susceptibles d'anéantir des années d'acquis en matière de développement. De plus en plus de pays étant évalués en vue d'un reclassement, le maintien de leurs acquis en matière de développement doit être prioritaire.

34. **Mme Nazaire** (Haïti), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare

que le Programme d'action d'Istanbul est entré dans une phase critique à la suite de l'examen à mi-parcours. La CARICOM appuie inconditionnellement la déclaration finale de cet examen. Le Programme d'action d'Istanbul doit demeurer pour les pays les moins avancés le point de référence d'un ensemble de processus complexes visant à éliminer la pauvreté et à établir les bases d'un développement durable à l'échelle planétaire. L'architecture du système de développement mondial doit renforcer la cohérence, l'efficacité et les synergies à tous les niveaux en ce qui concerne les orientations stratégiques et les actions.

35. Les résultats de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul ne sont pas concluants. Deux pays ont obtenu leur reclassement depuis 2011 et 10 autres ont atteint le seuil de sortie de la catégorie des pays les moins avancés en 2015, mais cinq d'entre eux seulement répondent aux critères de reclassement. Cependant, dans la majorité des pays les moins avancés, les progrès concernant les cibles fixées par le Programme d'action d'Istanbul sont nettement insuffisants et la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas été atteints. Toutes les parties prenantes doivent donc redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul d'ici à 2020 et doivent s'acquitter de leurs engagements et mettre en place tous les volets techniques et financiers des partenariats prévus dans le Programme d'action d'Istanbul, mais aussi dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris.

36. En dépit d'avancées notables, les pays les moins avancés ne sont pas parvenus à réaliser les transformations structurelles nécessaires à un changement durable des conditions économiques, sociales et environnementales. La majorité de la population des pays les moins avancés travaille toujours dans le secteur agricole, dont la productivité est demeurée stagnante depuis 2010, tandis que les zones rurales où vivent ces populations connaissent le plus fort taux de prévalence de la faim et de la malnutrition. Au cours des cinq dernières années, les progrès ont été minimes en ce qui concerne la diversification de la production et la valeur ajoutée. L'intégration des pays les moins avancés aux chaînes de valeur mondiales et régionales est restée extrêmement limitée. Le niveau d'investissement direct étranger dans les pays les moins avancés a chuté légèrement et, à l'image des exportations, ces

investissements accusent une forte concentration géographique et sectorielle. Le produit intérieur brut des pays les moins avancés a évolué en moyenne à la baisse par rapport aux chiffres de 2011 et demeure globalement en deçà de l'objectif de 7 % recommandé par le Programme d'action d'Istanbul. Toutes ces tendances retardent d'autant les perspectives d'élimination de la pauvreté et de développement durable et, sans une inversion significative, elles confineront davantage les pays les moins avancés dans la marginalisation.

37. Les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement doivent privilégier et approfondir toutes les formes de coopération qui ont apporté des résultats positifs, même s'il faut reconnaître que ces progrès sont modérés et que leurs effets multiplicateurs sur l'ensemble de l'économie et le niveau de vie sont lents et faibles. Il faut exploiter davantage toutes les potentialités offertes par l'accroissement de la mobilisation des ressources internes, par le renforcement des partenariats public-privé, à l'exemple de l'initiative « Énergie durable pour tous », et par la coopération Sud-Sud et triangulaire. L'oratrice se réjouit également de la mise en place prochaine de la Banque de technologies.

38. Elle insiste pour que soient reconsidérées les conditions de la transition sans heurt de la catégorie des pays les moins avancés et tout particulièrement les questions de la viabilité de la dette et de l'accès préférentiel aux marchés extérieurs. D'importants enseignements doivent être tirés des difficultés que rencontrent actuellement les pays à revenu intermédiaire vulnérables aux chocs extérieurs, notamment ceux de la CARICOM. Il convient de réfléchir d'urgence à des mesures d'élimination plus souples concernant les prêts concessionnels ou les avantages commerciaux, sous peine d'hypothéquer les chances des pays en transition de quitter durablement la catégorie des pays les moins avancés.

39. L'immense majorité de ses membres étant composée de petits États insulaires en développement, la CARICOM attache une importance vitale au renforcement de la capacité de résilience des États les plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Il y a 15 jours, Haïti a été durement frappée par un ouragan de catégorie 4, qui a fait un grand nombre de victimes et de sans-abri, tout en occasionnant des destructions considérables à l'infrastructure et au stock de capital agricole, aggravant les conditions de précarité

existantes dans plusieurs régions et mettant en péril la sécurité alimentaire, la santé, l'emploi et la survie même des habitants des zones sinistrées et au-delà. Face à ce type de menaces récurrentes et prévisibles, il faut à tout prix éviter de voir réduits à néant tous les efforts réalisés et de se retrouver dans la situation d'un éternel recommencement à zéro. Elle exhorte les pays développés et les instances multilatérales idoines d'activer et de pourvoir à hauteur des engagements prévus les divers mécanismes visant à améliorer la résilience des pays les moins avancés, en particulier le guichet de financement des ripostes aux crises de la Banque mondiale ou le Fonds pour les pays les moins avancés.

40. **M. Islam** (Bangladesh), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, déclare que le Programme d'action d'Istanbul incarne la vision et les aspirations communes des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement. Ces pays sont les plus vulnérables, comme l'attestent le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai. Des politiques nationales efficaces, un soutien mondial accru et des mécanismes appropriés à tous les niveaux sont nécessaires pour mener à bien le Programme d'action d'Istanbul.

41. Les résultats obtenus par les pays les moins avancés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont impressionnants. Le nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants dans les pays les moins avancés a doublé entre 2010 et 2014, alors que l'accès à l'électricité a connu une nette amélioration. Pendant la même période, les initiatives visant à améliorer les réseaux de transport en Asie et en Afrique ont presque doublé la part du fret aérien de ces pays dans le transport mondial. En ce qui concerne l'établissement d'un environnement favorable au secteur privé, 11 des pays les moins avancés sont classés parmi les 100 meilleurs pays à favoriser la création d'entreprises.

42. Néanmoins, le rythme du développement est resté lent et inégal. Un grand nombre de pays les moins avancés ont été incapables d'atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement et certains ont enregistré une forte baisse de la croissance de leur PIB en 2014, en raison de conditions météorologiques extrêmes, d'une baisse des prix des produits de base et de problèmes de sécurité régionale. D'importants obstacles à la transformation structurelle

persistent. Seuls trois pays ont enregistré une croissance notable de leur PIB, attribuable à l'industrie manufacturière. De plus, les pays les moins avancés étant fortement tributaires de l'agriculture pour leur croissance économique, il est décourageant d'entendre que la part moyenne de la valeur ajoutée dans l'agriculture en pourcentage du PIB a diminué pour passer de 25,4 % en 2011 à 23,7 % en 2014. Les pays les moins avancés sont pour la plupart en déficit vivrier et accusent un retard dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. La part des exportations mondiales des pays les moins avancés a presque doublé entre 2001 et 2010, mais les progrès ont été lents par la suite, et leur part a diminué entre 2013 et 2014, principalement en raison des prix des produits de base. Les exportations restent fortement concentrées sur trois principaux produits, qui ont représenté 70 % de toutes les exportations de marchandises en 2014. Malgré les difficultés, 10 autres pays les moins avancés ont atteint le seuil de l'admission au retrait de la liste en mars 2015.

43. L'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul a conclu qu'une approche multipartite globale et un engagement politique ferme en matière de suivi et de contrôle permettront aux pays les moins avancés de progresser rapidement. Il n'y a pas d'autre choix que de consolider les partenariats mondiaux pour favoriser le renforcement des capacités productives. Il faut investir davantage dans les pays les moins avancés et intensifier les efforts nécessaires pour leur permettre d'accéder aux technologies. Le groupe des pays les moins avancés se réjouit de l'adoption de la Charte de la Banque de technologies et de la mise en activité de celle-ci. L'orateur exhorte toutes les parties prenantes à faire des contributions généreuses à cet égard.

44. Les partenaires de développement doivent s'acquitter des engagements en matière d'aide publique au développement les liant aux pays les moins avancés et permettre l'accès de ces pays aux marchés en franchise de droits et hors contingent. Un solide appui international est nécessaire pour aider les pays les moins avancés à réduire leur vulnérabilité face aux changements climatiques, aux catastrophes et aux épidémies de maladies mortelles. Les besoins prioritaires des pays les moins avancés et le soutien connexe devraient être pris en compte dans l'examen quadriennal complet. Les institutions financières, économiques et commerciales mondiales et les divers organes normatifs devraient se montrer plus inclusifs à l'égard des pays les moins avancés et mieux répondre à

leurs préoccupations et aspirations. Les pays les moins avancés ont besoin de sources de financement supplémentaires, ainsi que d'initiatives et de programmes adaptés aux différents secteurs productifs. Un soutien à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030 devrait être offert aux pays les moins avancés dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

45. **M. Mundanda** (Zambie), prenant la parole au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, se félicite du fait que le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaissent les besoins et les défis particuliers des pays en développement sans littoral, qui s'expliquent par l'absence d'un accès à la mer, l'éloignement des marchés mondiaux et les coûts et les risques élevés de transit. Ces facteurs érodent leur compétitivité et limitent leur capacité à tirer parti des avantages du commerce international, à transformer structurellement leurs économies et à surmonter les effets néfastes des changements climatiques et environnementaux pour parvenir à un développement durable. Les pays en développement sans littoral ne pourront atteindre les objectifs de développement durable sans réaliser les objectifs prioritaires du Programme d'action de Vienne. La synergie et la cohérence de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen des deux processus seront essentielles pour assurer le succès du nouveau programme de développement. Ce succès est indispensable pour désenclaver les pays en développement sans littoral et veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte.

46. Le mois dernier, les Ministres des affaires étrangères des pays en développement sans littoral se sont réunis à New York et ont examiné la façon d'encourager la cohérence dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, du Programme 2030 et d'autres cadres mondiaux de développement et processus de suivi. La Réunion de haut niveau sur le transport durable dans les pays en développement sans littoral s'était tenue dans l'État plurinational de Bolivie une semaine auparavant. Les documents finals adoptés lors des deux réunions soulèvent des questions importantes sur le développement des pays sans littoral, qui sont également mentionnées dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (A/71/313).

47. L'orateur dit craindre que la croissance économique et le bien-être collectif des pays en

développement sans littoral restent vulnérables aux chocs extérieurs, en particulier l'instabilité des prix des produits de base. La forte dépendance de ces pays aux produits de base a entraîné une baisse de leur part mondiale des exportations en 2015 et ils continuent de se heurter au coût élevé du transport et des transactions commerciales, en dépit des progrès réalisés dans l'amélioration des infrastructures de transport et la facilitation du commerce.

48. Un certain nombre de questions importantes doivent être examinées en vue de faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, qui devrait être intégré au programme de développement pour en assurer la mise en œuvre efficace. À cet égard, l'orateur félicite les organismes des Nations Unies qui ont déjà intégré le Programme d'action et encourage les autres à le faire.

49. Un autre domaine important est celui de la mise en place et du maintien d'infrastructures et de systèmes de transit et de transport sûrs, fiables, efficaces et de qualité, qui demeurent essentiels pour réduire les coûts du transport et des transactions commerciales et améliorer la compétitivité et l'intégration dans les marchés régionaux et mondiaux. Toutefois, l'importance des ressources nécessaires à l'investissement dans le développement et l'entretien des infrastructures reste un défi. L'orateur exhorte donc la communauté internationale à appuyer les efforts consentis par les pays en développement sans littoral pour développer des infrastructures et invite les institutions multilatérales de financement et de développement ainsi que les banques régionales de développement à mettre en place des fonds spéciaux à l'infrastructure ou des guichets spéciaux pour répondre à leurs besoins. Le Forum mondial de l'infrastructure devrait assurer une plus grande participation des pays en développement sans littoral et combler les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités, en particulier les besoins d'infrastructures de transit.

50. Le commerce est également essentiel pour les pays en développement sans littoral. Les progrès en matière de facilitation du commerce permettront de réduire les coûts du commerce et des transactions, d'accroître la compétitivité des exportations et de contribuer à la promotion d'un développement économique rapide et inclusif et d'une transformation structurelle. L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges contribuera à atténuer les difficultés grâce à une amélioration de l'efficacité des services douaniers,

à une diminution des coûts commerciaux et à une réduction des temps d'attente aux points de passage de la frontière. Il pourra aussi aider les pays en développement sans littoral à diversifier leurs économies en fonction des exportations et des marchés ciblés et à renforcer leur participation dans les chaînes de valeur mondiales. L'orateur exhorte tous les États membres de l'OMC à ratifier et à mettre en œuvre rapidement l'Accord sur la facilitation des échanges. Les partenaires de développement devraient soutenir les efforts de facilitation du commerce, y compris un investissement accru de ressources au titre de l'Aide pour le commerce aux pays en développement sans littoral.

51. Enfin, les pays en développement sans littoral doivent renforcer d'urgence leur résilience face aux fluctuations des prix des produits de base par l'accélération de leur processus d'industrialisation, l'ajout de valeur, la promotion des services et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. À cet égard, les organisations internationales et les partenaires de développement devraient fournir un soutien financier et technique à ces pays. La communauté internationale devrait aider les pays en développement sans littoral à entreprendre des recherches et des analyses sur l'impact de leur situation sur le développement durable et sur la participation effective au commerce international, ainsi que sur la réalisation des priorités du Programme d'action de Vienne et les objectifs de développement durable.

52. **M. Peña** (Paraguay) déclare que des mesures décisives ont été prises depuis la reconnaissance officielle des pays en développement sans littoral en 1957, à la suite de l'adoption de la résolution 1028 (XI) de l'Assemblée générale. Les besoins de ces pays ont depuis joui d'une plus grande attention au niveau multilatéral. Toutefois, malgré ces progrès, ils continuent d'être marginalisés dans les flux commerciaux et les investissements mondiaux en raison de leur éloignement des marchés internationaux, des coûts élevés du transport et du transit de leurs produits et de l'exiguïté relative de leurs marchés intérieurs. Le Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, adopté en 2003, a été l'occasion d'inclure les préoccupations des pays en développement sans

littoral dans l'ordre du jour multilatéral. Le Programme d'action de Vienne, adopté en 2014, est orienté vers l'action et ses six priorités visent à répondre aux besoins et aux défis particuliers des pays en développement sans littoral. Ces instruments, qui sont indispensables pour répondre aux intérêts communs, ont été renforcés par le Programme 2030, qui reconnaît la valeur du commerce international comme outil de développement, et par le Programme d'action d'Addis-Abeba.

53. Les pays en développement sans littoral, réunis en décembre 2015 à l'occasion de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, ont préconisé la mise en œuvre d'un plan de travail spécial pour ces pays dans le cadre de cette organisation. Ils ont également recommandé la ratification et la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation du commerce dans les meilleurs délais, en priant les États membres de continuer à offrir une assistance technique et financière durable pour le renforcement des capacités et le développement. Tenue en juin 2016, la cinquième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral a encouragé la ratification de l'Accord sur la facilitation du commerce, témoignant ainsi l'attachement des ministres au système commercial multilatéral. À cette occasion, la déclaration ministérielle qui a été adoptée réaffirmait l'importance du Programme 2030 en reconnaissant les besoins et les défis particuliers des pays en développement sans littoral et invitait les organismes des Nations Unies à travailler en étroite collaboration avec ces pays afin de promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

54. D'autres réunions de pays en développement sans littoral ont été organisées dans le cadre de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à l'issue de laquelle un consensus s'est dégagé sur la nécessité de répondre aux besoins particuliers de ces pays en matière de commerce, d'investissement et de développement. Des réunions se sont également tenues la semaine précédente dans l'État plurinational de Bolivie et ont abouti à l'adoption d'une déclaration qui mettait en lumière les priorités de ces pays en matière de transport et de transit. Les pays en développement sans littoral doivent tout mettre en œuvre pour élaborer des politiques adaptées à leurs besoins et défis particuliers. Il faudra redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne, intégrer les cadres internationaux

sur les besoins particuliers des pays en développement sans littoral et renforcer l'appui à ces pays.

55. **M. Sinha** (Inde) dit que chaque pays est confronté à des défis particuliers dans la poursuite du développement durable, mais que les pays les plus vulnérables, y compris les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement méritent une attention particulière. L'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul a évalué les perspectives et les problèmes des pays les moins avancés dans le contexte de l'adoption du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Cadre de Sendai et de l'Accord de Paris.

56. L'Inde, guidée par la conviction de partager un destin commun, est déterminée à s'associer aux pays les moins avancés en vue d'accélérer la croissance et le développement. Dans cet esprit, le Gouvernement indien a versé 300 000 dollars pour assurer le succès de l'examen à mi-parcours. Le partenariat de développement entre l'Inde et les pays les moins avancés met l'accent sur le renforcement des capacités, le partage de l'expertise technologique et l'aide financière. L'aide est fournie dans le cadre de divers programmes, notamment le Programme indien de coopération technique et économique qui est en place depuis les années 1960. Des bourses d'études et des stages de formation ont été offerts dans des secteurs prioritaires comme l'agriculture, la médecine et la banque. Bref, près de 4 600 stages ont été offerts aux pays les moins avancés en 2016. L'Inde a été le premier pays émergent à offrir un régime de préférences commerciales en franchise de droits aux pays les moins avancés.

57. Les trois sommets du Forum Inde-Afrique tenus à ce jour et le sommet du Forum sur la coopération Inde-îles du Pacifique ont cristallisé les relations spéciales entre l'Inde et les pays en situation particulière. En octobre 2015, à l'occasion du Sommet du Forum Inde-Afrique, l'Inde a accordé un crédit concessionnel supplémentaire de 10 milliards de dollars aux pays africains pour les cinq années suivantes. Une aide supplémentaire de 600 millions de dollars a été octroyée, incluant le financement d'un fonds de développement Inde-Afrique et d'un fonds Inde-Afrique dédié à la santé. Plus de 50 000 bourses d'études ont été offertes à des étudiants africains pour les cinq années suivantes, et des instituts de renforcement des capacités dans différents secteurs ont

été mis en place en Afrique. Le projet de réseau électronique panafricain est opérationnel dans quelque 50 pays. Au niveau multilatéral, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud profitent d'un partenariat actif avec le Programme des Nations Unies pour le développement sur la coopération Sud-Sud pour aider les pays en développement. Bien que les niveaux de l'aide des pays donateurs aient diminué, l'Inde continue d'accroître son soutien dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

58. La majorité des pays les moins avancés sont des pays exportateurs de produits de base. Il faudrait donc mettre l'accent sur leurs capacités de production et sur la mobilisation de ressources suffisantes pour combler le déficit de financement du développement. Les pays donateurs devraient s'acquitter de toute urgence de leurs engagements en matière d'APD. L'Inde a conclu des accords de coopération bilatérale avec les pays sans littoral voisins pour faciliter le transit de leurs biens et demeure déterminée à répondre à leurs besoins essentiels en matière d'infrastructures.

59. **M. Sareer** (Maldives) tient à exprimer son soutien aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral. En 2011, les Maldives ont été le troisième pays à sortir de la catégorie des pays les moins avancés. La communauté internationale examine constamment le processus de reclassement, mais, à ce moment-là, étant donné son expérience limitée, le processus ne s'est pas déroulé sans heurt. Malgré sa structure bien établie sur papier, le processus n'a pas été simple. L'orateur souhaite partager quelques réflexions sur cette expérience.

60. Tout d'abord, il est essentiel d'investir dans la diversification de l'économie et la population. Pour affronter les défis de développement résultant de la perte du statut de pays les moins avancés, les Maldives ont dirigé leurs investissements vers les grandes industries que sont le tourisme et la pêche. Les investissements du secteur public ont été augmentés et des efforts ont été faits pour créer un environnement favorable au secteur privé. Le pays a également mis l'accent sur le développement humain en tant que force motrice du progrès économique et facteur clef pour atteindre le seuil d'admission au retrait de la liste. Dans de nombreux cas, cependant, le financement à grande échelle nécessaire pour les projets d'infrastructure est devenu difficile d'accès en raison de la perte des modalités de financement à des conditions privilégiées et préférentielles. Ces limites

ont compromis les progrès accomplis par le pays en matière de développement qui lui avaient permis à l'origine de sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

61. En deuxième lieu, il importe de renforcer la coopération internationale pour accompagner les efforts nationaux de transition. La coopération internationale est la pièce maîtresse de la stratégie de transition sans heurt mise au point conjointement par le pays sortant, les partenaires de développement et le système des Nations Unies. Une transition sans heurt dépend de la capacité de la communauté internationale à se rallier autour du pays sortant afin de lui éviter une rechute dans sa trajectoire de développement. La communauté internationale, y compris le système des Nations Unies et les institutions financières internationales, devrait tenir compte de la vulnérabilité d'un pays et harmoniser les efforts en vue de réaliser le Programme d'action de Vienne et le Programme 2030.

62. Le pays a longtemps préconisé la reconnaissance des facteurs de vulnérabilité propres aux petits États insulaires en développement, qui sont particulièrement exposés à toute une série de chocs environnementaux et institutionnels. Bien que la vulnérabilité économique soit un indice de référence pour l'admission au retrait de la liste, il serait possible d'ignorer un des trois principaux indicateurs dans la grande majorité des évaluations, d'où la nécessité de poursuivre l'examen des critères de reclassement.

63. De même, les critères de reclassement actuels utilisent le PIB par habitant comme indicateur déterminant. Toutefois, cet indicateur ne convient pas pour mesurer les progrès réels d'une société ou le degré de vulnérabilité, car il ne reflète pas la vulnérabilité aux défis structurels, la résistance aux chocs exogènes ou aux nouvelles crises, ni pour expliquer les inégalités de richesse et les difficultés dans la répartition de la richesse en raison de la situation géographique. La notion de vulnérabilité économique devrait être mieux intégrée dans les mesures de développement afin d'adopter une approche globale.

64. **Mme Medvedeva** (Fédération de Russie) déclare que le Programme 2030 reconnaît que les pays les moins avancés et les pays en développement en situation particulière nécessitent en priorité l'attention de la communauté internationale et du système des Nations Unies pour le développement. Ces pays se heurtent à de grandes difficultés pour parvenir au

développement durable et les gains acquis sont généralement non durables et, sans appui en temps opportun, sont parfois même réversibles. Dans ce contexte, il est essentiel que les réunions du Forum politique de haut niveau favorisent l'établissement de liens efficaces avec les processus d'examen des mécanismes des Nations Unies concernant les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, comme il est énoncé dans la résolution 70/299 de l'Assemblée générale. Le Forum politique de haut niveau de 2017 devrait envisager la mise en œuvre du Programme 2030 par les pays les moins avancés, tout en tenant compte de la déclaration politique de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul.

65. La mise en œuvre du Programme d'action de Vienne est essentielle pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral. L'économie peu diversifiée des pays en situation particulière, comme en témoigne leur dépendance à l'égard des produits de base, est un facteur important de leur vulnérabilité. Il importe d'intensifier l'aide octroyée à cette catégorie de pays dans le secteur de la production industrielle et les capacités commerciales.

66. L'oratrice se félicite de la création de la Banque de technologies et de son Conseil d'administration. Ce dernier devrait assurer une coordination et une coopération optimales entre la Banque de technologies et le Mécanisme de facilitation des technologies. Les efforts déployés par la CNUCED pour améliorer les programmes de coopération technique sur la modernisation de l'industrie et la stimulation de la production méritent d'être appuyés. À la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Fédération de Russie a proposé la mise en place, dans le cadre de la CNUCED, d'un programme spécial d'accès aux nouvelles technologies dans les pays les moins avancés.

67. La Fédération de Russie applique une politique cohérente visant à simplifier le régime commercial des pays en situation particulière. La réglementation relative aux conditions et procédures régissant l'application d'un système unique de préférences tarifaires de l'Union économique eurasiennne composée notamment de pays sans littoral tels que l'Arménie, le Bélarus et le Kirghizistan, est entrée en vigueur en avril 2016. Ce même mois, la Fédération de Russie a

ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges qui, à son entrée en vigueur, permettra de réduire le délai des procédures d'importation et d'exportation de 45 % et de 90 % respectivement.

68. Dans le cadre de l'Initiative du bassin du Tumen, un programme de renforcement des capacités des services de douanes de la Mongolie a été approuvé, et la Fédération de Russie et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique organiseront en avril 2017 un séminaire sur la simplification des procédures commerciales en Asie du Nord. L'Initiative met également en œuvre un projet permettant d'évaluer la coopération régionale sur l'efficacité énergétique menée par la Fédération de Russie.

69. **Mme Karabaeva** (Kirghizistan) dit que le Programme d'action de Vienne est un cadre institutionnel crucial pour résoudre les problèmes et surmonter les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement sans littoral. La mise en œuvre de ce Programme d'action aidera les pays en développement sans littoral à réaliser un développement inclusif et apportera une contribution significative à la réalisation du Programme 2030. Pour mettre en œuvre le Programme d'action, le Kirghizistan a élaboré un plan interinstitutions, intégré le programme dans les instruments nationaux et sectoriels et amélioré le cadre institutionnel. Un rapport sur la mise en œuvre nationale du Programme d'action a été présenté au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

70. Elle se félicite de la tenue récente, dans l'État plurinational de Bolivie, de la Réunion de haut niveau sur le transport durable dans les pays en développement sans littoral et accueille favorablement la tenue du prochain séminaire de haut niveau sur le thème « Accélérer les progrès vers une énergie durable pour tous dans les pays en développement sans littoral grâce à des partenariats innovants », organisé en Autriche, et celle de la première Conférence mondiale sur le transport qui se tiendra prochainement au Turkménistan. Ces réunions faciliteront le développement inclusif des pays en développement sans littoral.

71. La promotion de la croissance économique durable est l'un des grands défis du Kirghizistan et, dans ce contexte, l'oratrice met l'accent sur le rôle du commerce multilatéral et soutient pleinement la

déclaration adoptée à la cinquième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, dans laquelle il a été demandé à l'Organisation mondiale du commerce d'élaborer un programme de travail s'adressant spécialement aux pays en développement sans littoral. La participation du Kirghizistan au système commercial multilatéral, en s'attachant tout particulièrement à la stimulation du commerce et à l'aide au commerce, ainsi qu'aux services et à l'accès aux marchés, contribuera à la croissance économique du pays.

72. Le Kirghizistan établit des liens commerciaux et économiques grâce à son adhésion à l'Union économique eurasiennne, qui lui a donné accès à un marché constitué de plus de 180 millions de personnes. Il a construit des infrastructures routières et une nouvelle route de transit fera partie des principaux axes internationaux des transports traversant le Kirghizistan. Le projet CASA-1000 prévoit la construction de lignes à haute tension reliant les systèmes énergétiques du Kirghizistan et du Tadjikistan en passant par l'Afghanistan et le Pakistan aux fins d'exportation d'énergie électrique en provenance des pays d'Asie centrale, ainsi que l'élaboration d'accords et de mécanismes permettant les échanges d'énergie électrique, conformément aux normes internationales.

73. Il faudrait renforcer la coopération régionale et mondiale pour résoudre les problèmes qui subsistent. Par exemple, des restrictions au transport et au passage en transit et des obstacles tarifaires et non tarifaires sont toujours en vigueur entre les États. La communauté internationale, les pays donateurs et les organisations internationales devraient instaurer d'autres mesures qui permettraient de débloquer la situation et d'éliminer les facteurs ayant des effets négatifs sur les relations commerciales et économiques, en plus d'encourager l'intégration régionale et assurer les financements nécessaires, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba.

74. **M. Sharma Pokharel** (Népal) déclare que les pays les moins avancés comptent parmi les plus vulnérables de la communauté mondiale. La situation particulière de ces pays a été reconnue par les Nations Unies en 1971 et mise en évidence par la suite dans divers programmes de développement. Le nombre de pays les moins avancés a augmenté, passant de 25 en 1971 à 48 en 2016. Seulement quatre de ces pays ont été en mesure de sortir de la catégorie, ce qui illustre bien la gravité des défis auxquels ils sont confrontés.

En 2011, le Programme d'action d'Istanbul a fixé l'objectif ambitieux de faciliter la sortie de la catégorie des pays les moins avancés pour la moitié de ces pays d'ici à 2020. Malgré leur ambition de sortir de la catégorie, de nombreux pays les moins avancés continuent d'éprouver des difficultés du fait de leur faiblesse structurelle et des catastrophes naturelles. Adoptée en 2014 par l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la Déclaration de Katmandou insiste sur l'importance de procéder à une sortie sans heurt et durable, notamment en améliorant la prévisibilité et en continuant d'appliquer des mesures internationales d'appui. Il ne suffit pas de reconnaître les défis particuliers, mais il faut aussi fournir des moyens de mise en œuvre et des ressources fiables, prévisibles et durables.

75. La mise en œuvre des engagements internationaux a été insuffisante et incohérente. Le Népal se félicite des efforts des partenaires de développement qui ont honoré leurs engagements en matière d'aide publique au développement, et encourage vivement les autres à emboîter le pas et à consacrer 0,15 % à 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide au développement des pays les moins avancés. Les efforts internationaux devraient être alignés sur les priorités des pays les moins avancés et se concentrer sur le renforcement des capacités productives. L'acquisition, le transfert et la diffusion de technologies et le savoir-faire correspondant sont essentiels à l'accélération des trajectoires de développement. Dans ce contexte, le Népal se félicite de la création de la Banque de technologies et appelle toutes les parties intéressées à apporter le soutien nécessaire à son bon fonctionnement. Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral se heurtent à de nombreuses difficultés, principalement en raison des coûts élevés de la conduite des affaires et de la mise en œuvre des activités de développement. En faisant en sorte qu'ils puissent participer de façon significative aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international, les pays sans littoral, grâce à leur expérience, pourraient devenir des pays désenclavés.

76. Les initiatives de développement du Népal continuent de se heurter à des problèmes complexes. L'absence d'accès à la mer, une infrastructure coûteuse et des connexions insuffisantes ont des effets négatifs cumulés sur le développement et rendent les produits népalais moins compétitifs, entraînant de ce fait un déficit commercial. La connectivité, la facilitation du

commerce, le transfert de technologies et la promotion de l'investissement sont prioritaires. Les objectifs primordiaux que sont l'élimination de l'extrême pauvreté d'ici à 2030 et la réalisation du développement durable ne pourront être atteints sans l'apport des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Le monde ne doit plus attendre pour mettre en œuvre intégralement le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les Programmes d'action d'Istanbul et de Vienne et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) font partie intégrante du Programme 2030. Les objectifs de développement durable ne pourront être atteints sans leur pleine mise en œuvre en temps voulu.

77. **M. Sukhee** (Mongolie) déclare que les pays en développement sans littoral continuent de rencontrer des difficultés considérables liées à leurs handicaps géographiques. Ils sont parmi les plus durement touchés par le ralentissement économique mondial, la baisse des prix des produits de base, les pénuries alimentaires et énergétiques et les effets des changements climatiques. Ces difficultés nuisent à la croissance économique et ont des répercussions majeures sur les aspects sociaux et environnementaux du développement, compromettant ainsi la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et la réalisation des objectifs de développement durable. Les pays en développement sans littoral, qui continuent d'occuper une place marginale dans l'économie mondiale, ont besoin d'une aide internationale accrue pour favoriser la diversification des exportations, la valorisation commerciale, le développement des infrastructures, le renforcement des capacités institutionnelles et productives et un meilleur accès au marché.

78. La coopération régionale et sous-régionale joue un rôle important dans la promotion du Programme d'action de Vienne. Un sommet tripartite réunissant la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie, tenu à Tachkent en juin 2016, a abouti à la signature d'un accord sur la création d'un corridor économique et d'un accord de coopération douanière. La Mongolie a proposé la création à Oulan-Bator d'un centre d'investissement dont le rôle consisterait à mobiliser des fonds et la mise en place d'un centre régional de planification de la coopération qui serait chargé de mener des études de coordination et de faisabilité des projets. En outre, les trois pays mettent actuellement la dernière main à un accord intergouvernemental sur le

réseau de la Route d'Asie relatif aux transports routiers internationaux, qui sera un accord trilatéral historique sur le transport en transit. Dans l'intérêt de l'intégration économique régionale, la Mongolie a conclu des négociations avec les six États participant à l'Accord commercial Asie-Pacifique qu'elle entend ratifier d'ici la fin de 2016. La Mongolie s'est engagée à mettre en œuvre l'ensemble des objectifs énoncés dans les six domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne, qui sont reflétés dans la stratégie nationale de développement, ainsi que dans la Vision du développement durable à l'horizon 2030 et le plan d'action du Gouvernement pour 2016-2020.

79. En avril 2016, le Ministère des affaires étrangères, le Groupe international de réflexion pour les pays en développement sans littoral et le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont organisé un atelier national sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. À cette occasion, des représentants de divers ministères, du secteur privé et du milieu universitaire ont pris connaissance des moyens d'intégrer le Programme d'action dans les plans de développement nationaux et sectoriels dans des domaines tels que le transport, le développement des infrastructures et le commerce et la facilitation du commerce.

80. Il est crucial de mener des travaux de recherche et d'analyse sur les conséquences de l'enclavement. Un projet de recherche à venir sur la diversification économique des pays en développement sans littoral, dont la Mongolie, soutenu par le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud, permettra de formuler des recommandations de politique générale fondées sur la connaissance des faits pour aider ces pays à renforcer leurs capacités productives, à diversifier leur économie et à procéder à des modifications structurelles.

81. **Mme Ocampo** (Mexique) dit que, un an après l'adoption du Programme 2030, pour honorer les engagements qui ont été pris, le principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte doit être placé au centre de l'action. À cette fin, l'accent devrait être mis sur les pays les plus marginalisés et les plus vulnérables, ainsi que sur les difficultés particulières rencontrées par les pays à revenu intermédiaire. Elle souscrit donc aux recommandations et aux conclusions du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre

du Programme d'action d'Istanbul (A/71/66-E/2016/11). Diverses formes de coopération internationale pour le développement seront indispensables pour assurer une sortie durable de la catégorie des pays les moins avancés, éliminer l'extrême pauvreté et mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

82. Les pays les moins avancés, dont la situation est sans précédent, sont exposés aux crises économiques, aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Il est donc essentiel de promouvoir un soutien international en leur faveur et de renforcer leurs capacités institutionnelles et la résilience de leurs économies et de leurs sociétés. En Haïti, seul pays le moins avancé de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, le passage de l'ouragan Matthew a fait des morts et des blessés et causé des dégâts matériels. En réaction, l'Agence mexicaine de la coopération internationale pour le développement a distribué des conteneurs d'eau et des sachets de comprimés pour la purification de l'eau accompagnés de modes d'emploi rédigés dans la langue locale.

83. Le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît également le rôle de la coopération internationale pour le développement en félicitant les pays des efforts qu'ils déploient pour mobiliser des ressources publiques au niveau national, en particulier en faveur des pays les plus vulnérables aux ressources nationales limitées. En plus de l'aide publique au développement, toutes les formes de financement seront nécessaires pour promouvoir le développement durable et d'autres mécanismes novateurs pour faciliter l'accès à la science, à la technologie et au renforcement des capacités. La coopération doit être efficace et prévisible et disposer de renseignements pertinents sur le soutien à moyen terme fourni ou prévu, afin d'optimiser les résultats. Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement pourrait être considéré comme un allié du système des Nations Unies pour le développement en soutenant les efforts nationaux des pays les moins avancés pour veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte. Le Mexique se félicite du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (A/71/313) et estime qu'il faudrait promouvoir des mesures cohérentes, notamment une collaboration renforcée des pays de transit, ainsi qu'une redynamisation des partenariats pour le développement, conformément à l'objectif de développement durable n° 17.

84. **Mme Pham Thi Kim Anh** (Viet Nam) dit qu'une coopération efficace entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit est essentielle à la participation de ces derniers au commerce régional et international et au développement des infrastructures de transit et de transport. Les pays en développement sans littoral sont importants pour les pays de transit, car ils permettent d'établir des liaisons avec d'autres pays de la région. Le Programme d'action de Vienne souligne les domaines importants de la coopération et des partenariats, tandis que le Programme 2030 reconnaît que les pays en développement sans littoral méritent une attention particulière. Un resserrement de la coopération avec les pays de transit pour stimuler le commerce et la croissance économique serait l'une des mesures à prendre à l'appui de ces pays.

85. Dans la région eurasiennne, les pays en développement sans littoral et leurs partenaires de transit ont fait des progrès sur le plan du développement des infrastructures et de la connectivité régionale, ce qui a permis de rapprocher leur commerce des marchés internationaux. Des investissements ont été faits pour améliorer les routes, les chemins de fer, les ports et les systèmes de transport et de logistique. Le réseau routier asiatique et le réseau ferroviaire transasiatique sont des exemples d'initiatives visant à faciliter la coopération en matière de transit et le commerce de transit en reliant les pays en développement sans littoral aux principaux marchés asiatiques et européens.

86. En mars 2017, le Viet Nam accueillera une réunion régionale eurasiennne de haut niveau qui portera essentiellement sur l'amélioration de la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit en ce qui concerne le transit, la facilitation des échanges et la mise en œuvre du Programme 2030. La réunion sera organisée conjointement par le Gouvernement vietnamien, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et l'Union internationale des transports routiers, avec la collaboration de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

87. **M. Hikmatov** (Tadjikistan) dit qu'il est temps de passer de l'engagement à l'action. La récente Réunion de haut niveau sur le transport durable dans les pays en

développement sans littoral et le prochain séminaire de haut niveau sur les moyens d'accélérer l'accès à l'énergie durable pour tous dans les pays en développement sans littoral au travers de partenariats innovants sont sources d'idées nouvelles et donnent une nouvelle impulsion à la promotion et au renforcement de la coopération, au recensement des obstacles et à la proposition de domaines nécessitant un resserrement des partenariats. Le Tadjikistan s'est engagé vis-à-vis du Programme d'action de Vienne et a pris des mesures supplémentaires pour développer les infrastructures nationales de transport et de transit, ainsi que les communications. Une importance particulière est accordée à l'amélioration des infrastructures de transport et d'énergie et à l'expansion du commerce régional et sous-régional. Les efforts visant à introduire le concept de guichet unique ont été renforcés. Le Tadjikistan compte quatre zones d'activité économique libres, dont deux sont situées sur la frontière avec l'Afghanistan. Le Groupe international de réflexion pour les pays en développement sans littoral, auquel le Tadjikistan est sur le point d'adhérer, offre une bonne plate-forme d'échange et de partage d'informations et de soutien.

88. Les transports et l'énergie sont des secteurs prioritaires pour le Tadjikistan. L'intégration du développement de l'hydroélectricité et d'autres types d'énergie renouvelable permettrait au pays de renforcer ses capacités et d'assurer sa viabilité tout en augmentant l'efficacité énergétique et en réduisant les émissions nuisibles. Le Tadjikistan a toujours développé son potentiel énergétique sur cette base. De l'avis de certains experts, la population mondiale atteindra 9 milliards de personnes en 2050, et à ce moment-là plus de 50 % de la population mondiale sera confrontée au problème de la rareté de l'eau, en particulier dans les pays les plus vulnérables, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. L'impératif d'une action collective résolue pour remédier à la pénurie d'eau a fait l'objet de discussions, ainsi que d'autres questions liées à l'eau, lors du Colloque de haut niveau sur l'objectif de développement durable n°6 et les cibles correspondantes : ne pas faire de laissés-pour-compte en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, qui s'est tenu à Douchanbé en août 2016 à l'initiative du Gouvernement tadjik et du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Une réunion parallèle sur la consolidation des efforts de

mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles correspondantes liés à l'eau s'est tenue à New York, le 23 septembre.

89. **M. Madisa** (Botswana) dit que les pays en développement sans littoral sont confrontés à certaines difficultés, aggravées par leur situation géographique et leur éloignement des marchés mondiaux. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (A/71/313), à ces difficultés viennent s'ajouter l'insuffisance d'infrastructures, de faibles niveaux de développement des technologies de l'information et de la communication et des difficultés d'accès à l'énergie. La plupart de ces pays sont très dépendants des produits de base et cette dépendance les expose aux effets néfastes des fluctuations de la demande et des prix des produits de base sur les marchés internationaux.

90. La mise en œuvre du Programme d'action de Vienne fait partie intégrante de l'application du Programme 2030. Les 17 objectifs de développement durable sont pertinents pour les pays en développement sans littoral et les deux instruments devraient être mis en œuvre de manière cohérente et intégrée. Pour intégrer le Programme d'action de Vienne et le Programme 2030 aux plans de développement nationaux du Botswana, comme Vision 2036, un atelier portant sur des initiatives sectorielles a été organisé en 2015 à l'intention des parties prenantes nationales. Il demeure néanmoins important de promouvoir la coopération et les partenariats mondiaux. Les pays de transit et les partenaires régionaux et sous-régionaux doivent accompagner les partenaires de développement pour mettre intégralement en œuvre le Programme d'action de Vienne et le Programme 2030.

91. L'OMC joue un rôle crucial dans l'intégration des pays en développement sans littoral dans le commerce mondial. Il est donc très important d'élaborer un plan de travail précis qui répond à leurs besoins et préoccupations et renforce leur participation au système commercial multilatéral.

92. La Réunion de haut niveau sur le transport durable dans les pays en développement sans littoral a souligné le rôle du transport durable comme moteur de l'intégration régionale et du développement économique. Elle a également reconnu que le secteur du transport, en parfaite adéquation avec la logistique et les possibilités de développement économique de la

population, avait le potentiel d'induire des changements économiques structurels.

93. Enfin, le Botswana reconnaît que les pays en développement sans littoral devraient adhérer aux instruments internationaux pertinents, ou les ratifier, pour promouvoir la facilitation du commerce et du transit, accélérer le passage des frontières et augmenter les mouvements internationaux de biens et de services.

94. **M. Fox-Drummond Gough** (Brésil) estime qu'il est important de prendre en compte les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. La reprise lente et inégale de l'économie mondiale constitue un réel défi pour ces pays. La réduction de la demande coïncidant avec la fin de la flambée des cours mondiaux s'est traduite par un recul de la croissance de ces pays. Les revers subis par le Cycle de négociations de Doha pour le développement et les obstacles à la mise en œuvre intégrale du paquet de Bali ont compliqué encore davantage les perspectives d'exploiter le pouvoir transformateur du commerce en tant que moteur d'une croissance économique plus inclusive et durable.

95. L'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul a été l'occasion de renouveler et de renforcer la volonté de soutenir le développement des pays les moins avancés à la lumière des objectifs du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030. Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral a établi un nouveau niveau d'engagement et une nouvelle norme de suivi de la mise en œuvre devant permettre d'harmoniser sa structure et son contenu avec les réalisations du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable. Les deux documents finals jettent les bases d'une action concertée en vue d'assurer le développement durable des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

96. L'examen à mi-parcours a donné une nouvelle impulsion collective à la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul dans ses huit domaines prioritaires, en vue d'atteindre l'objectif général de sortir la moitié de tous les pays les moins avancés de cette catégorie d'ici à 2020. À cet égard, le Brésil se félicite des mesures prises pour assurer la mise en service de la Banque de technologies d'ici à 2017. Les progrès réalisés pour répondre à l'urgente priorité d'adopter des régimes de promotion des

investissements pour les pays les moins avancés sont encourageants. Les partenaires de développement doivent certes faire tout leur possible pour honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, la forme de financement la plus importante pour les pays les moins avancés, mais la coopération Sud-Sud joue de son côté un rôle croissant et complémentaire. Le Mécanisme de transfert de la technologie Sud-Sud au profit des pays les moins avancés devrait apporter une contribution importante à cet égard.

97. En ce qui concerne les pays en développement sans littoral, le Brésil a participé activement au processus du Programme d'action de Vienne et demeure déterminé à assurer la mise en œuvre intégrale du document final. Le Brésil continue de collaborer avec ses voisins sans littoral, au niveau bilatéral et par l'intermédiaire de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, pour définir et mettre en œuvre des initiatives propres à les rendre mieux à même de tirer profit des installations de transit et des arrangements commerciaux internationaux.

98. **Mme Taremba** (Zimbabwe) dit que son gouvernement est déterminé à appliquer le Programme d'action de Vienne, en particulier le domaine prioritaire de la transformation économique structurelle, qui est compatible avec les priorités du programme zimbabwéen de transformation socioéconomique durable. Ce programme national prévoit des mesures propres à augmenter la valeur industrielle pour obtenir des rendements améliorés sur les exportations de produits primaires du Brésil. Les investisseurs étrangers sont encouragés à tirer parti des possibilités offertes par ce programme, en particulier dans les domaines de la création de valeur ajoutée et du développement et de l'entretien des infrastructures.

99. Elle demande qu'un soutien international cohérent et coordonné soit apporté pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030. La mise en œuvre rapide et intégrale du Programme d'action de Vienne et la pleine application du paquet de Bali, en particulier l'Accord sur la facilitation du commerce, sont essentielles. Le système des Nations Unies pour le développement, en collaboration avec les autres organisations régionales et internationales et les partenaires de développement, devrait fournir un appui technique à l'intégration des dispositions du

Programme d'action de Vienne dans les stratégies nationales et sectorielles de développement.

100. Pendant longtemps, les pays en développement sans littoral n'ont pas été en mesure de participer à des chaînes de valeur régionales ou mondiales propres à générer une croissance économique par le biais d'une meilleure intégration aux marchés mondiaux. Les banques régionales de développement, les organisations internationales de développement et le système de développement des Nations Unies devraient donc mettre en place des cadres pour aider ces pays à diversifier leurs économies et leurs exportations et à s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Les partenaires de développement devraient également faciliter l'intégration des petites et moyennes entreprises dans le commerce international et renforcer les capacités des institutions à soutenir le commerce, favoriser la compétitivité et créer des espaces de dialogue public-privé.

101. Le Programme 2030 et le Programme d'action de Vienne reconnaissent la contribution du commerce international au développement durable. Étant donné que les pays en développement sans littoral ne comptent que pour 1,2 % des exportations mondiales de marchandises en raison des coûts élevés du commerce, il est urgent d'agir pour remédier aux problèmes qu'ils rencontrent dans le domaine du commerce. Dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce, l'OMC doit soutenir les efforts de renforcement des capacités de façon à diversifier les économies, développer les moyens de production, renforcer l'infrastructure liée au commerce et ajouter de la valeur aux produits d'exportation. L'accès à des moyens de financement adéquats et abordables pour le commerce est essentiel afin de tirer davantage profit du commerce international.

102. L'oratrice demande aux institutions financières, ainsi qu'aux institutions de développement multilatérales et aux banques régionales de développement de s'intéresser aux problèmes liés à l'insuffisance d'infrastructures de transport et de logistique en créant un fonds consacré aux infrastructures en faveur des pays en développement sans littoral et un programme spécial pour l'allocation de ressources au développement et à l'entretien des infrastructures. L'Instance mondiale dédiée aux infrastructures devrait s'efforcer d'appliquer des programmes orientés vers l'action qui répondent de manière ciblée aux besoins des pays en développement

sans littoral en matière d'infrastructure. Les mesures prises au Zimbabwe, y compris la politique sur les postes frontière à guichet unique, contribueront à désenclaver le pays.

103. **Mme Al-Zayd** (Koweït) dit que l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul a fourni une occasion exceptionnelle d'examiner les progrès accomplis et de trouver le meilleur moyen pour les pays en situation particulière de mettre en œuvre le Programme 2030. Malgré l'amélioration de leur situation économique, la plupart des pays les moins avancés n'ont pas atteint le seuil de reclassement. Ils ne peuvent sortir de la catégorie des pays les moins avancés sans l'appui de partenariats internationaux innovants. Les partenaires de développement doivent honorer leurs engagements en matière d'APD en faveur des pays les moins avancés pour les aider à combler l'écart de développement et à mettre en œuvre le droit au développement, contribuant ainsi à améliorer les conditions de vie de la population de ces pays. Le système des Nations Unies s'est efforcé d'aider les pays en situation particulière à surmonter les obstacles à la mise en œuvre des programmes d'action d'Istanbul et de Vienne et à réaliser leurs aspirations en matière de développement, conformément au Programme 2030 et à l'Accord de Paris. Compte tenu de la rareté des ressources, l'attention s'est portée principalement sur le renforcement de la capacité de résistance aux chocs provoqués notamment par les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Il faut promouvoir les principes de paix et de sécurité pour atteindre les objectifs de développement.

104. Le Koweït encourage la coopération internationale au service de la croissance et du développement en fournissant une aide au développement dans le monde entier, en particulier aux pays en situation particulière. Étant fermement déterminé à respecter ses annonces de contributions, il verse le double du pourcentage d'APD convenu au niveau international, en plus de fournir des secours d'urgence et une aide humanitaire aux États qui en ont besoin. Globalement, 10 % de l'aide totale est distribuée aux États dans le besoin par les organismes des Nations Unies œuvrant dans le domaine. En 2015, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a prévu un montant de 15 milliards de dollars pour financer des projets de développement dans les pays en développement pour une durée de 15 ans. Parmi les initiatives louables de l'Émir du Koweït, cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah,

figurent un fonds de développement de 2 milliards de dollars pour financer des projets de développement dans les pays les moins avancés d'Asie et non arabes, auquel l'Émir a fait don de 300 millions de dollars, et l'octroi de prêts concessionnels à des États africains. Il convient de féliciter l'Organisation des Nations Unies pour le rôle impartial qu'elle a joué en concrétisant les principes énoncés dans sa Charte afin d'instaurer un cadre de coopération et d'action internationales tout en respectant le droit de chaque État d'assurer son développement et d'exploiter ses propres ressources et capacités, conformément à ses priorités, en vue d'édifier un avenir viable pour tous.

105. **M. Erciyes** (Turquie) dit que la coopération au service du développement fait partie intégrante de la politique étrangère de son pays, qui se préoccupe en priorité des difficultés auxquelles sont confrontés les pays en situation particulière. Son gouvernement continuera d'apporter sa contribution au soutien des efforts de développement durable des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. C'est dans cet esprit qu'il a accueilli l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul, qui s'est tenu à Antalya en mai 2016. La déclaration politique de cet examen à mi-parcours a ouvert la voie à d'autres mesures visant à sortir la moitié des pays les moins avancés de cette catégorie d'ici à 2020. La coopération au service du développement de la Turquie met l'accent sur les objectifs, les principes et les priorités du Programme d'action d'Istanbul et au-delà. L'aide turque en faveur des pays les moins avancés a dépassé 1,5 milliard de dollars au cours des cinq dernières années. À part l'aide humanitaire, environ 20 % de l'APD turque est acheminée à ces pays, principalement par l'intermédiaire de l'Agence turque de coopération internationale et de développement. L'Agence a pris des mesures dans 29 des pays les moins avancés, conformément au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

106. La Banque de technologies et le mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation s'emploieront, en mobilisant l'aide internationale, à combler le fossé technologique et à construire une base solide pour la science, la technologie et l'innovation dans les pays les moins avancés, priorité de longue date de ces pays, qui a été confirmée dans le Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable. L'Assemblée générale devrait approuver la Charte de la Banque de technologies

aussitôt que possible pour faire en sorte que celle-ci soit pleinement opérationnelle en 2017 et réaliser ainsi la cible des objectifs de développement durable. La Turquie apporte effectivement sa contribution, comme en témoignent les progrès réalisés dans la négociation de l'accord avec le pays hôte. Compte tenu de la nécessité d'apporter un soutien général et durable à la Banque de technologies pour assurer son succès, le Gouvernement turc s'acquitte actuellement de la contribution financière qu'il a annoncée. Les États Membres et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé, devraient contribuer au fonds d'affectation spéciale de la Banque, et le Secrétariat devrait prendre des mesures pour mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires.

107. **Mme Manale** (Maroc) dit que, dans le cadre du débat, la Commission réitère l'engagement de la communauté internationale à apporter aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral tout le soutien nécessaire pour leur permettre de surmonter leurs problèmes structurels et parvenir à éliminer la pauvreté et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les Programmes d'action d'Istanbul et de Vienne suscitent de grands espoirs et restent les cadres appropriés pour mener une politique de développement économique et social intégré et soutenu. En effet, des mesures concrètes en faveur du développement durable doivent encore être mises en œuvre dans les pays en situation particulière et ces mesures ne peuvent être appliquées de manière efficace sans le concours de la communauté internationale.

108. L'examen à mi-parcours a donné l'occasion d'accélérer la réalisation du Programme d'action d'Istanbul et de soutenir les pays les plus vulnérables. Les mesures prises dans des domaines comme la réduction de la pauvreté, la mortalité infantile, l'égalité des sexes et la croissance économique pourraient également être intensifiées. Elle se félicite de l'entrée en service de la Banque de technologies. À cet effet, il sera impératif d'augmenter l'aide publique au développement en faveur des pays en situation particulière et de concrétiser les promesses faites par les donateurs, que ce soit dans un cadre bilatéral ou multilatéral, dans la mesure où elles permettront de pallier les carences financières dont souffrent ces pays.

109. Conscient du rôle fondamental du commerce dans le développement économique et social, le Maroc a opté pour le renforcement de la coopération

multisectorielle avec les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, en particulier les pays d'Afrique subsaharienne, et ce, dans le cadre de sa vision stratégique et de ses travaux en matière de politique commerciale extérieure aussi bien sur le plan bilatéral et régional que dans le cadre multilatéral. C'est ainsi que le Maroc reste favorable à une coopération Sud-Sud et triangulaire active, diversifiée, inclusive et renouvelée et qu'il a fait de la coopération Sud-Sud, en particulier dans son espace africain, une priorité de sa politique étrangère. Il faut plus que jamais s'appuyer sur la coopération Sud-Sud pour réussir la mise en œuvre des Programmes d'action d'Istanbul et de Vienne, qui nécessitent la mise en place d'un environnement favorable, en particulier pour le commerce. Dans ce contexte, le Maroc s'est porté coauteur d'une proposition soumise à l'OMC, visant à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de la décision ministérielle en faveur des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral importateurs nets de produits alimentaires. De même, le Maroc a signé avec 17 pays africains des accords commerciaux et tarifaires prévoyant un traitement tarifaire préférentiel. Des accords sur la double imposition et la protection des investissements ont également été signés.

110. Par ailleurs, les visites effectuées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans certains pays africains entre 2004 et 2016 ont permis de consolider la coopération économique avec ces pays. Le Roi a également mis en place la Fondation alaouite pour le développement humain, dont le siège est à Dakar (Sénégal). De même, le Maroc a adhéré à la convention créant la Facilité africaine de soutien juridique et à la convention portant création de la Banque africaine d'import-export. Pendant sa présidence de la prochaine session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en novembre 2016, le Maroc donnera la priorité aux pays les plus vulnérables aux changements climatiques, en particulier les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. La Conférence sera celle de l'action pour le renforcement de la résilience de ces pays aux effets perturbateurs des changements climatiques et à leurs incidences sur l'environnement.

111. **Mme Sann Thit Yee** (Myanmar) dit que l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul et la Réunion ministérielle annuelle de 2016 sur les pays les moins avancés ont tous deux adopté des déclarations contenant des recommandations à l'intention des pays

les moins avancés sur l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement durable. Elle note que ces déclarations appellent également les partenaires de développement à honorer leurs engagements envers les pays les moins avancés. Elle note également que la technologie est un catalyseur clef du développement, soulignant par le fait même le rôle important de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable pour les pays les moins avancés. Elle compte sur le soutien de la Banque de technologies à cet égard et attend avec intérêt que celle-ci soit pleinement opérationnelle en 2017.

112. De 1993 à 2012, le Myanmar n'a reçu aucune aide au développement de la part des Nations Unies, mais un programme de pays à part entière a été réactivé en 2013. Ce programme se concentre sur le développement communautaire durable et inclusif, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et la gouvernance démocratique. L'oratrice remercie la Banque mondiale pour son programme de financement et pour sa décision d'inclure le Myanmar parmi les pays bénéficiaires du Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants. Le nouveau cadre de partenariat avec le pays pour la période 2015-2017 mettra l'accent sur la pauvreté rurale et la prestation des services de base. De plus, le Fonds monétaire international a offert une formation sur les politiques macroéconomiques et financières. Le Gouvernement est déterminé à faire avancer ses réformes socioéconomiques et à promouvoir la démocratie. Après six décennies de conflit armé interne, la paix est l'aspiration la plus pressante de la population du Myanmar.

113. En juillet 2016, le Gouvernement a lancé une nouvelle politique économique contenant quatre objectifs s'alignant sur le développement inclusif et durable et une approche centrée sur l'humain. La politique souligne également l'importance de la réconciliation nationale et de la création d'emplois pour un développement équitable à l'échelle nationale. Le développement économique et social est freiné par le manque flagrant d'infrastructures et de ressources humaines auquel est toujours confronté le Myanmar, ce qui explique les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la seconde moitié du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030. Pour surmonter ces difficultés, d'importantes ressources financières seront nécessaires. Il faudra également renforcer les capacités pour utiliser de manière efficace l'aide publique au

développement, le traitement préférentiel et les mesures internationales d'appui afin d'accroître les ressources publiques et privées pour favoriser une croissance inclusive et durable. Le pays a besoin de l'appui continu du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et de la communauté internationale pour bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir un développement inclusif et durable et favoriser l'innovation pour assurer le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

114. La sortie de la catégorie des pays les moins avancés, qui constitue un moyen d'apporter des changements structurels, d'éliminer la pauvreté et de favoriser la diversification économique, contribuera au succès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Myanmar ne ménagera aucun effort pour réaliser un développement inclusif et sortir de cette catégorie. L'aide de la communauté internationale devrait être fournie sur la base des différents problèmes et niveaux de développement et des besoins des pays les moins avancés. Ces pays ont besoin de l'appui de la communauté internationale et des Nations Unies pour réaliser le Programme 2030.

115. **M. Yacouba** (Niger) dit que la situation géographique des pays en développement sans littoral les rend fortement dépendants des pays de transit pour leur commerce maritime. En 2003, le Programme d'action d'Almaty a été adopté pour répondre aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral dans cinq domaines prioritaires. Dix ans plus tard, la Commission économique pour l'Afrique et le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont organisé conjointement la réunion régionale africaine d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Depuis l'adoption de ce Programme d'action, les pays en développement sans littoral affichent des taux de croissance économique plus élevés, mais ils ont toutefois connu un déclin en ce qui concerne la valeur ajoutée manufacturière et la productivité agricole.

116. Les pays en développement sans littoral ont vu leur indice de développement humain progresser depuis 2003 et ont aussi enregistré des avancées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Leurs politiques et législations en

matière de transport et de transit ont été progressivement harmonisées avec la simplification des procédures aux frontières, l'établissement de cadres institutionnels favorables et la mise en œuvre d'initiatives de facilitation du commerce, y compris des postes frontière intégrés. Des travaux sont actuellement réalisés sur le réseau routier et des ports secs sont en construction dans toutes les régions, y compris au Niger, au Burkina Faso et en Éthiopie.

117. Pour ce qui est du domaine prioritaire du commerce international et de la facilitation des échanges, les exportations des pays en développement sans littoral sont passées de 42 milliards de dollars en 2003 à 224 milliards de dollars en 2011. Cependant, les défis auxquels sont confrontés ces pays vont au-delà des difficultés à livrer les marchandises dans le temps et pour un coût raisonnable sur les marchés internationaux. Ces défis tiennent également au manque de capacités productives, un secteur privé largement informel et des progrès limités en matière de transformation structurelle. Par conséquent, les pays en développement sans littoral auraient besoin d'un programme de développement plus complet et d'un nouveau discours analytique et politique sur la manière dont le développement pourrait y être favorisé face à certaines faiblesses structurelles et aux désavantages dus à leur situation géographique.

118. Le Gouvernement nigérien poursuit la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et a pris part à toutes les réunions des points focaux nationaux au cours desquelles il est procédé à l'examen de l'état d'avancement du Programme dans chacun des pays concernés. Il a également participé à l'examen à mi-parcours de ce Programme d'action, précédé d'une réunion des points focaux à laquelle il a pris part en mars 2016.

119. **Mme Simati** (Tuvalu) dit qu'à la suite de l'examen à mi-parcours, les aspirations et les visions mondiales doivent être alignées sur le Programme 2030, ses objectifs de développement durable et les processus parallèles du Cadre de Sendai, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris. La collaboration est essentielle pour faire face aux défis uniques auxquels sont confrontés les pays les moins avancés pour assurer un développement durable pour tous. En ce qui concerne le transfert de TIC, il importe d'établir de véritables partenariats. Elle attend donc avec intérêt la mise en place de la Banque de technologies. Les pays les moins avancés comptent

beaucoup sur l'aide publique au développement, les subventions, le financement à taux réduit, les investissements privés et les envois de fonds, mais ils mobilisent de plus en plus de ressources nationales. L'oratrice exhorte les partenaires à honorer et à mobiliser tous les engagements financiers au titre de l'APD et à collaborer pour faciliter l'accès des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement au fonds pour le climat.

120. Les pays les moins avancés doivent mettre en place des administrations stables et démocratiquement élues, ainsi que des institutions et des cadres juridiques robustes afin d'assurer les investissements et la création d'infrastructures et de services pour tous. Bon nombre de ces pays sont enlisés dans des conflits. Il faudrait étudier les causes profondes de la violence et des idées extrémistes et promouvoir les valeurs de la famille et la cohérence communautaire. Les partenariats ne pourront être durables que s'ils sont adaptés aux priorités de développement propres à chaque pays, énoncées dans le plan de développement de chacun d'eux. La stratégie nationale pour le développement durable a été lancée et fera le lien entre les partenariats et Tuvalu.

121. Les dommages causés par les changements climatiques et les catastrophes touchent surtout les pays les moins avancés, en particulier les nations d'atolls basses comme Tuvalu. L'élévation du niveau des mers exerce des pressions sociales et économiques que les pays touchés ne sont pas en mesure d'absorber. La communauté internationale doit maintenir la dynamique créée par l'Accord de Paris et les contributions prévues déterminées au niveau national. L'oratrice exhorte toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'Accord de Paris.

122. Dans le rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul (A/CONF.228/3) et le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (A/71/66-E/2016/11), il a été noté avec préoccupation que quatre pays seulement avaient été admis au retrait de la liste des pays les moins avancés. Deux de ces pays sont des petits États insulaires en développement. Les quatre autres petits États insulaires en développement parmi les pays les moins avancés sont en voie de sortir de la catégorie. Les critères de reclassement doivent être réexaminés pour inclure un indice environnemental comme critère distinct et obligatoire de reclassement. En ce qui concerne le dialogue sur l'avenir du pacte

mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, il importe que l'on s'intéresse au sort des personnes susceptibles d'être déplacées à cause des changements climatiques, car elles ne sont pas prises en compte dans les instruments en vigueur relatifs aux réfugiés.

123. **M. Gutulo** (Éthiopie) dit que l'objectif primordial du Programme d'action d'Istanbul est de surmonter les problèmes structurels rencontrés par les pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, améliorer la capacité de production et réaliser la transformation structurelle. Comme il est décrit dans le rapport du Secrétaire général (A/71/66-E/2016/11), des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, mais d'importants problèmes de développement restent encore sans solution. En 2014, 12 des pays les moins avancés ont atteint les taux de croissance fixés par le Programme. Cependant, certains pays ont connu des chutes brutales, dues à une faible production agricole, à des conditions météorologiques défavorables et à une économie mondiale fragile. Le rapport a montré que des progrès étaient possibles grâce à un engagement renforcé et concerté aux niveaux national et international.

124. Le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris reflétant les besoins et les priorités des pays les moins avancés, il est essentiel de coordonner leur mise en œuvre pour aider ces pays et répondre à leurs besoins les plus urgents.

125. La chute brutale de l'APD destinée aux pays les moins avancés en 2014 est inquiétante. L'APD est essentielle aux pays les moins avancés pour les aider à combler leurs déficits, il est donc impératif que les engagements pris à cet égard soient respectés.

126. Les effets des changements climatiques sur les pays les moins avancés ne pourront être abordés sans le financement adéquat et prévisible de mesures d'adaptation et d'atténuation. En outre, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités seront essentiels. À cet égard, le temps est venu de rendre la Banque de technologies pleinement opérationnelle.

127. La situation géographique des pays en développement sans littoral les empêche de participer pleinement aux réseaux mondiaux de production. La mise en œuvre efficace du Programme d'action de Vienne, en conformité avec les buts et objectifs de

développement arrêtés au niveau international, devrait permettre d'éliminer certains obstacles comme le niveau d'implantation peu élevé des TIC et l'accès limité à une énergie fiable et moderne.

128. En Éthiopie, les Programmes d'action d'Istanbul et de Vienne ont été intégrés et sont mis en œuvre dans le but d'acquiescer le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025. La croissance économique rapide, supérieure à 10 %, qu'a connue le pays a permis de réduire la pauvreté et a contribué à la transformation structurelle. Des infrastructures ont été construites pour améliorer la capacité de production et la compétitivité mondiale.

129. Le pays encourage activement l'intégration régionale. La construction de la ligne de chemin de fer entre Djibouti et l'Éthiopie est le signe d'une initiative régionale qui favorise la connectivité pour accroître les échanges et l'investissement et renforcer l'amitié régionale et les partenariats. À cet égard, la délégation éthiopienne se félicite du soutien sans faille des partenaires de développement.

130. **M. Zhang** Yanhua (Chine) dit que le redressement actuel de l'économie mondiale est assombri par un certain nombre d'incertitudes et de déséquilibres entre le Nord et le Sud, aggravés par des désastres humanitaires et des éruptions fréquentes de catastrophes naturelles. Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral sont les groupes les plus vulnérables de la communauté internationale et sont confrontés à une tâche titanesque de développement. La déclaration politique de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul représente un engagement ferme de la communauté internationale de soutenir le développement des pays les moins avancés et fournit des indications claires sur la mise en œuvre complète du Programme d'action. Toutes les parties concernées doivent participer à l'effort collectif pour concrétiser cet engagement et mettre en œuvre efficacement le document final pour faire en sorte que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020. Toutes les mesures d'accompagnement nécessaires doivent être prises pour assurer une transition sans heurt aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés.

131. Le Programme d'action de Vienne reflète le consensus international visant à renforcer le soutien au développement des pays en développement sans littoral. Les pays développés, en particulier, devraient

honorer cet engagement en aidant à résoudre les problèmes propres à ces pays qui résultent de contraintes géographiques, d'infrastructures insuffisantes et de capacités de transit et de transport complexes et coûteuses. Ils devraient promouvoir le développement dans les six domaines prioritaires définis dans le Programme d'action de Vienne et le progrès social et économique global des pays en développement sans littoral.

132. La Chine fournit une assistance aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral sous différentes formes et par divers moyens, y compris la coopération Sud-Sud. Étant elle-même un pays de transit en développement, la Chine a toujours soutenu le développement des pays en développement sans littoral et a préconisé la formation d'une ceinture économique de la Route de la soie pour promouvoir la connectivité et la mise en réseau entre pays. Des mesures visant à aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, annoncées par le Président de la Chine à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, sont actuellement mises en œuvre. En septembre 2016, le sommet du Groupe des Vingt s'est tenu en Chine, à l'issue duquel une initiative a été lancée afin de répondre aux besoins d'industrialisation de l'Afrique et des pays les moins avancés.

133. **M. Tobgye** (Bhoutan) dit que les pays les moins avancés ont bien progressé dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, avec l'appui de la communauté internationale. L'examen à mi-parcours a fourni l'engagement et la direction politiques nécessaires pour réaliser la phase finale du programme d'action d'Istanbul. Un enseignement essentiel tiré des années de mise en œuvre de ce Programme d'action est que les pays les moins avancés continuent d'être aux prises avec de faibles niveaux de productivité, aggravés par l'impact des catastrophes naturelles et des changements climatiques. Une transformation structurelle de l'économie pourrait contribuer à renforcer la capacité productive des pays les moins avancés pour une croissance durable et inclusive.

134. Le vaste potentiel humain des pays les moins avancés doit encore être exploité. Une stratégie de développement à long terme basée sur une éducation de qualité, notamment une formation professionnelle à l'intention des femmes et des jeunes afin de leur ouvrir de nouvelles voies à la création d'entreprises,

permettra de libérer leur potentiel économique. En raison des contraintes structurelles auxquelles sont confrontés les pays les moins avancés, un appui mondial en matière de ressources, de capacités et d'assistance technique sera essentiel à la pleine réalisation du Programme d'action d'Istanbul. Dans la plupart de ces pays, le système des Nations Unies pour le développement est un important partenaire de développement. La résolution sur l'examen quadriennal complet doit donc répondre aux besoins des pays les moins avancés. Compte tenu de l'importance de la mise en œuvre nationale du Programme 2030, le système de développement des Nations Unies devrait consacrer ses compétences et ses ressources à l'appui des pays les moins avancés à ce niveau. La mise en place de la Banque de technologies est positive, car elle permettra aux pays les moins avancés d'en tirer le plus grand profit. L'orateur préconise la ratification rapide de la Charte de la Banque de technologies pour que la Banque soit opérationnelle en janvier 2017.

135. L'accès restreint aux ports maritimes et le relief montagneux du Bhoutan, pays en développement sans littoral, limitent le commerce et le transit à l'intérieur du pays de même qu'avec les pays voisins. Le renforcement des infrastructures et l'amélioration de la connectivité sont au cœur de la réponse aux contraintes structurelles auxquelles sont confrontés les pays en développement sans littoral, mais de tels projets sont caractérisés par une forte intensité de capital et exigent de longs délais pour la planification et l'exécution. Le développement des infrastructures est la clef de la libération du potentiel des pays en développement sans littoral dans le but de concrétiser les priorités du Programme d'action de Vienne et demeure donc une stratégie prioritaire du Bhoutan pour atteindre l'objectif national de développement d'une croissance économique inclusive, équitable et durable.

136. **Mme Bozzhigitova** (Kazakhstan) dit que son pays s'est engagé à soutenir les efforts déployés par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour parvenir à la paix et au développement et atténuer les effets des changements climatiques. Le Programme d'action d'Almaty a permis de créer de nouveaux liens et de renforcer les partenariats existants entre les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et leurs partenaires, y compris les institutions multilatérales. Le Gouvernement kazakh a déjà intégré

un certain nombre de mesures figurant dans le Programme d'action de Vienne dans son plan comportant 100 mesures concrètes proposées par le Président du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev. Le plan prévoit des réformes dans tous les secteurs clés afin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles, améliorer la prestation des services publics et stimuler la productivité économique, la diversification et la compétitivité. Pays le plus éloigné de tout port maritime, le Kazakhstan reconnaît la nécessité de mettre en place des systèmes de transit et des infrastructures de transport efficaces. Les travaux de construction de nouvelles voies ferrées ont débuté, de même que la rénovation des routes, la mise à niveau des infrastructures aéroportuaires et le développement d'une flotte marchande nationale et des ports maritimes.

137. Le Programme d'action de Vienne fait partie intégrante du Programme 2030. La réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 sur l'énergie propre et d'un coût abordable aura un effet multiplicateur sur la réalisation des autres objectifs de développement durable et représente un défi majeur pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Toutes les délégations sont invitées à participer à l'Expo 2017 d'Astana, une exposition internationale sur le thème « Énergie de l'avenir », qui se tiendra au cours de l'été 2017.

138. Les documents adoptés au cours des deux années écoulées sont de grande importance pour les pays en situation particulière, étant donné l'engagement qui y est énoncé d'éliminer la pauvreté, de lutter contre les inégalités et d'assurer l'avenir de la planète et le bien-être des générations futures. Ils donnent des orientations claires sur la manière dont ces pays pourront surmonter les obstacles à la réalisation d'un développement durable et inclusif. L'intégration de ces programmes dans leurs priorités, stratégies et cadres nationaux de développement contribuera à la réalisation de leurs aspirations communes.

139. **M. Acharya** (Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) remercie tous les délégués d'avoir exprimé leurs préoccupations en tant que représentants de pays les moins avancés ou de pays en développement sans littoral, ou en tant que partenaires déterminés à appuyer pleinement ces pays.

Le développement de partenariats multipartites est la solution d'avenir pour la transformation des pays en situation particulière.

140. L'orateur attire l'attention des délégués sur deux réunions importantes. Tout d'abord, la Réunion de haut niveau sur le transport durable dans les pays en développement sans littoral, qui s'est tenue récemment dans l'État plurinational de Bolivie, a donné lieu à des suggestions concrètes de la part des pays en développement sans littoral concernant leur contribution à la première Conférence mondiale sur le transport durable, qui se tiendra au Turkménistan en novembre 2016. En second lieu, une manifestation parallèle de haut niveau pour les pays les moins avancés et les partenaires de développement s'est tenue la veille de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Cette manifestation s'est bien déroulée. Les participants ont discuté de l'harmonisation, une question qui touche tous les pays, mais qui est ressentie avec le plus d'acuité dans les pays africains et les pays les moins avancés en raison de sa rapidité et de son intensité.

141. Enfin, il exprime sa gratitude à toutes les délégations pour l'appui sans relâche qu'elles ont fourni à son Bureau, aidant ainsi les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral à progresser dans la réalisation des objectifs qu'ils se sont fixés, de même que la communauté internationale, dans le cadre des Programmes d'action d'Istanbul et de Vienne et autres cadres mondiaux.

La séance est levée à 18 h 15.